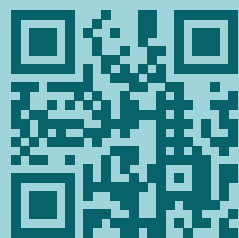


L'URI PACA CFDT est présente à vos côtés au quotidien.

DÉCOUVREZ NOS ACTIONS !
<https://www.cfdt.fr/logement>



Contact logement PACA :
srichard@paca.cfdt.fr



 @cfdt_officiel

 /la.CFDT

 @cfdt.bsky.social

[CFDT.FR](https://www.cfdt.fr)

 CFDT

 cfdt_officiel

 @La_CFDT

Rejoignez-nous
[CFDT.FR/ADHESION](https://www.cfdt.fr/adhesion)

Ne pas jeter sur la voie publique. CFDT - Service Information Communication - JPCVP - Décembre 2025

Cfdt: TRAVAILLER, SE LOGER, VIVRE

VOUS CHERCHEZ UN LOGEMENT ?

La crise du logement impacte beaucoup d'entre vous et rend difficile l'accès à ce qui constitue pourtant un droit. À l'embauche, en cas de perte d'emploi, lors d'une mobilité professionnelle, etc., les questions de logement sont au cœur de votre vie quotidienne. Que vous soyez étudiant·e, apprenti·e, salarié·e, agent·e des fonctions publiques ou retraité·e, la CFDT agit pour faciliter l'accessibilité à vos droits, sécuriser vos parcours professionnels et résidentiels, améliorer votre cadre de vie et travailler à la cohésion sociale.

L'URI PACA CFDT est à vos côtés.



Différentes solutions existent en fonction de votre situation.

Vous cherchez un logement social :

70% des ménages français sont éligibles au logement social. Pour en bénéficier, rendez-vous sur la plateforme AL'IN :

<https://al-in.fr/#/deco> pour faire votre demande de logement social

et connaître les logements disponibles adaptés à vos ressources

et à vos besoins. Les délais d'attente pour un logement social

sont généralement longs, n'hésitez pas à rapidement ouvrir

votre demande pour faciliter l'accès à vos droits.

En cas de difficultés à remplir votre demande de logement social,

n'hésitez pas à vous rapprocher du service logement ou d'action sociale (CCAS) de votre commune ou de votre département.

Vous cherchez un logement intermédiaire :

Le logement intermédiaire propose un loyer plus élevé

que dans le logement social, mais moins que dans le privé.

Il est destiné à des personnes dont les revenus sont trop élevés

pour accéder au logement social (HLM), mais trop modestes

pour le marché locatif privé classique, surtout dans les zones tendues

(grandes villes, agglomérations, zones touristiques).

Vous trouverez les offres disponibles sur la plateforme IN'LI :

<https://www.inli.fr/>

Vous cherchez un logement temporaire :

Certaines résidences proposent des logements temporaires,

en particulier pour les professionnels en mobilité. Renseignez-vous auprès

d'Action Logement dans la rubrique dédiée :

<https://www.actionlogement.fr/logement-temporaire>

Vous cherchez dans le privé mais vous rencontrez

des difficultés à avoir des garants :

La garantie Visale, impulsée par la CFDT et portée par Action Logement,

vous permet d'obtenir une garantie reconnue par de nombreux

propriétaires. Renseignez-vous sur le site suivant : <https://www.visale.fr/>

afin de voir si vous y avez droit.

De même, le dispositif Locapass peut vous aider à financer le dépôt

de garantie sous la forme de prêt : <https://locapass.actionlogement.fr/>

Vous êtes dans une situation d'urgence (violences

conjugales, sans-abrisme, etc.) :

Rapprochez-vous du Centre communal d'action sociale (CCAS)

de votre commune et du service logement de votre commune,

ainsi que de votre département. Des solutions d'hébergement temporaire

existent, ainsi que des solutions d'accompagnement social.

Vous n'êtes pas seule !

Vous êtes locataire et en conflit avec votre propriétaire, vous êtes propriétaire et vous avez besoin

d'informations :

L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL),

présente sur toute la France, est à votre écoute gratuitement,

et pourra en particulier vous éclairer sur les droits et devoirs de chacun.

Elle pourra également vous aiguiller, en tant que propriétaire, vers

les éventuels dispositifs financiers de soutien à la rénovation énergétique :

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>

Vous pouvez également solliciter l'appui

de votre employeur :

En particulier s'il cotise à Action Logement (plus de 50 salariés),

il peut vous aider à bénéficier de coups de pouce (prêt accession, soutien

à la rénovation, mobilité...). N'hésitez pas également à le faire en tant

qu'agent public, des dispositifs spécifiques en lien avec les bailleurs

sociaux peuvent exister.